

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature pour
les Unités Thérapeutiques
Expérimentales – IRS-UN et IRS 2**

DAJ-2022.11.16.282

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Délégation de signature est consentie en tant qu'ordonnateurs délégués à **Madame Marie LIABEUF**, Ingénieur de recherche contractuelle, Responsable scientifique des UTE IRS Un, IRS2 et Coordinatrice des plateaux expérimentaux en santé, à **Madame Angèle GOIS**, Ingénieur d'études, et à **Madame Anne BESSARD**, Ingénieur d'études, Responsables scientifiques des UTE IRS Un et IRS2, pour les engagements et l'émission des bons de commande, factures de vente, factures d'achat, liste des pièces permettant d'attester du service fait, virement et réajustement de crédits, les ordres de mission (pour l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès du Pôle Santé, d'une autorisation d'absence) et états de frais relevant des activités des UTE IRS-UN et IRS 2, dans la limite de 5 000 euros HT et dans le respect de la procédure adaptée des marchés publics.

ARTICLE 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires au titre desquelles la présente délégation est accordée.

ARTICLE 3

Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans la composante, et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 2 Décembre 2022

Vu et pris connaissance

Le 31/01/2023

Les Délégués,

La Déléguée,

Carine BERNALD

Présidente de Nantes Université

Marie LIABEUF

Responsable scientifique et Coordinatrice des
plateaux expérimentaux en santé

Angèle GOIS

Responsable scientifique des UTE IRS Un et IRS2

Anne BESSARD

Responsable scientifique des UTE IRS Un et IRS2

Transmis au Recteur le 06/02/2022

Affiché le 07/12/2022